



CHAMBRE DES DÉPUTÉS  
GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

Session extraordinaire 2013-2014

VG

P.V. PETI 19

**Commission des Pétitions**

**Procès-verbal de la réunion du 08 septembre 2014**

Ordre du jour :

1. Adoption des projets de procès-verbal des réunions des 5 juin et 29 juillet 2014
2. Validation du nombre de signatures des pétitions dont le délai de signature est venu à échéance et suivi des pétitions publiques reclassées en pétitions ordinaires  
  
Examen des demandes de pétition publique  
  
Suivi des pétitions ordinaires
3. Divers

\*

Présents : M. Marc Angel, M. Guy Arendt, M. Gusty Graas, M. Max Hahn, M. Jean-Marie Halsdorf, Mme Martine Hansen, Mme Cécile Hemmen, M. Roger Negri, M. Marcel Oberweis, M. Gilles Roth remplaçant Mme Nancy Arendt, M. Marco Schank, M. Roberto Traversini, M. Justin Turpel

Mme Vera Haas, de l'Administration parlementaire

Excusée : Mme Nancy Arendt

\*

Présidence : M. Marco Schank, Président de la Commission

\*

1. **Adoption des projets de procès-verbal des réunions des 5 juin et 29 juillet 2014**

Les projets de procès-verbal sous rubrique sont adoptés à l'unanimité des membres présents.

2.

**Validation du nombre de signatures des pétitions dont le délai de signature est venu à échéance et suivi des pétitions publiques reclassées en pétitions ordinaires**

*Pétition publique n° 379 – Et gëtt eng Alternative!*

La Commission examine le nombre de signatures recueillies pour la pétition publique n° 379 : à la fin de la période des 6 semaines, la pétition publique a recueilli 133 signatures valides. Le seuil n'est donc pas atteint et la pétition est reclassée en pétition ordinaire.

La Commission décide de demander une prise de position au Ministre de la Sécurité sociale.

*Pétition publique n° 397 – Lutte contre les abus sexuels et l'exploitation sexuelle des enfants, ainsi que la pédopornographie*

La Commission examine le nombre de signatures recueillies pour la pétition publique n° 397 : à la fin de la période des 6 semaines, la pétition publique a recueilli 95 signatures valides. Le seuil n'est donc pas atteint et la pétition est reclassée en pétition ordinaire.

La Commission décide de demander une prise de position au Ministre de la Justice.

*Pétition publique n° 398 – Fir d'Trennung vu Kierch a Staat – Pour la séparation de l'Eglise et de l'Etat*

La Commission examine le nombre de signatures recueillies pour la pétition publique n° 398 : à la fin de la période des 6 semaines, la pétition publique a recueilli 2.230 signatures valides. Le seuil n'est donc pas atteint et la pétition est reclassée en pétition ordinaire.

La Commission décide de demander une prise de position au Premier Ministre, Ministre d'Etat.

*Pétition publique n° 402 – Création d'une vignette payante pour les non-résidents pour des horaires spécifiques afin de circuler à Luxembourg*

La Commission examine le nombre de signatures recueillies pour la pétition publique n° 402 : à la fin de la période des 6 semaines, la pétition publique a recueilli 727 signatures valides. Le seuil n'est donc pas atteint et la pétition est reclassée en pétition ordinaire.

La Commission décide de demander une prise de position au Ministre du Développement durable et des Infrastructures.

*Pétition publique n° 407 – Contre une extension du terme d'opération de la Centrale nucléaire de Cattenom*

La Commission examine le nombre de signatures recueillies pour la pétition publique n° 407 : à la fin de la période des 6 semaines, la pétition publique a recueilli 2.672 signatures valides. Le seuil n'est donc pas atteint et la pétition est reclassée en pétition ordinaire.

La Commission décide de demander une prise de position à la Ministre de la Santé et à la Ministre de l'Environnement.

*Pétition publique n° 399 – Disponibilité des pétitions en ligne sur le site de la Chambre des Députés sous forme de liste imprimée pour signature manuscrite dans toutes les mairies du pays*

La Commission examine le nombre de signatures recueillies pour la pétition publique n° 399 : à la fin de la période des 6 semaines, la pétition publique a recueilli 59 signatures valides. Le seuil n'est donc pas atteint et la pétition est reclassée en pétition ordinaire.

La Commission décide de demander une prise de position au Premier Ministre, Ministre d'Etat et au Ministre de l'Intérieur.

*Pétition publique n° 396 – Fermeture d'une partie du CR 119*

La Commission examine le nombre de signatures recueillies pour la pétition publique n° 396 : à la fin de la période des 6 semaines, la pétition publique a recueilli 570 signatures valides. Le seuil n'est donc pas atteint et la pétition est reclassée en pétition ordinaire.

La Commission décide de demander une prise de position au Ministre du Développement durable et des Infrastructures.

*Pétition publique n° 393 – Fortune des Fabriques d'Eglise*

La Commission examine le nombre de signatures recueillies pour la pétition publique n° 393 : à la fin de la période des 6 semaines, la pétition publique a recueilli 570 signatures valides. Le seuil n'est donc pas atteint et la pétition est reclassée en pétition ordinaire.

La Commission décide de demander une prise de position au Premier Ministre, Ministre d'Etat.

*Pétition publique n° 392 – Fir e Referendum ob mer Groussbritannien wëllen an der EU halen*

La Commission examine le nombre de signatures recueillies pour la pétition publique n° 392 : à la fin de la période des 6 semaines, la pétition publique a recueilli 12 signatures valides. Le seuil n'est donc pas atteint et la pétition est reclassée en pétition ordinaire.

La Commission décide de demander une prise de position au Premier Ministre, Ministre d'Etat.

*Pétition publique n° 390 – Asyl an Schutz fir Whistleblower zu Lëtzebuerg*

La Commission examine le nombre de signatures recueillies pour la pétition publique n° 390 : à la fin de la période des 6 semaines, la pétition publique a recueilli 43 signatures valides. Le seuil n'est donc pas atteint et la pétition est reclassée en pétition ordinaire.

La Commission décide de demander une prise de position au Ministre de

l'Immigration et de l'Asile.

*Pétition publique n° 380 – Définition d'une pétition pour l'organisation d'un référendum*

La Commission examine le nombre de signatures recueillies pour la pétition publique n° 380 : à la fin de la période des 6 semaines, la pétition publique a recueilli 42 signatures valides. Le seuil n'est donc pas atteint et la pétition est reclassée en pétition ordinaire.

La Commission décide de demander une prise de position au Premier Ministre, Ministre d'Etat.

*Pétition publique n° 378 – Géint d'Wahlflicht*

La Commission examine le nombre de signatures recueillies pour la pétition publique n° 378 : à la fin de la période des 6 semaines, la pétition publique a recueilli 151 signatures valides. Le seuil n'est donc pas atteint et la pétition est reclassée en pétition ordinaire.

La Commission décide de demander une prise de position au Premier Ministre, Ministre d'Etat.

*Pétition publique n° 377 Contre l'utilisation de l'eau potable pour nettoyer des infrastructures publiques, notamment le nettoyage des autoroutes, le désengorgement des canaux, le lavage des véhicules et machines de l'Etat et des communes*

La Commission examine le nombre de signatures recueillies pour la pétition publique n° 377 : à la fin de la période des 6 semaines, la pétition publique a recueilli 93 signatures valides. Le seuil n'est donc pas atteint et la pétition est reclassée en pétition ordinaire.

La Commission décide de demander une prise de position au Ministre de l'Intérieur.

**Examen des demandes de pétition publique**

Avant de consulter la liste des demandes de pétition publique nouvellement introduites, l'assistance examine le relevé des demandes qui ont été reformulées par les pétitionnaires suite à la demande de la Commission.

*Pétition publique 375 - Pour l'introduction d'un jour de congé légal en cas de décès d'un animal de compagnie*

La demande de pétition publique n° 375 remplit désormais les critères de recevabilité et la Commission des Pétitions émet un avis favorable au sujet de sa recevabilité.

*Pétition publique 374 - Comment obtenir la nationalité luxembourgeoise ou obtenir de l'aide sociale au Luxembourg*

Sans réserver aucune suite à la demande de la Commission de modifier le passage erroné relatif au test de la langue luxembourgeoise et la fréquentation obligatoire de cours d'instruction civique, le pétitionnaire réitère ses affirmations discriminatoires vis-à-vis des étrangers.

Par conséquent, la Commission émet un avis défavorable quant à la recevabilité de la demande de pétition publique n° 374.

\*

La Commission procède ensuite à l'examen des demandes de pétition publique nouvellement introduites.

Les auteurs des pétitions suivantes sont invités à fournir un argumentaire approfondi:

- Pétition publique 415 - POUR QUE LE TÜV REMPLACE LE CONTRÔLE TECHNIQUE LUXEMBOURGEOIS
- Pétition publique 416 – Monarchie
- Pétition publique 422 - Augmentation des frais de route transport routier
- Pétition publique 424 - Informatisation des remboursements des frais de santé
- Pétition publique 425 - Pour la légalisation du cannabis suivant le modèle néerlandais
- Pétition publique 426 - Hydraulic Fracturing (Fracking, Schiefergasabbau)

Pétition publique 418 - Fir eng Begrenzung vun der Lautstärkt vun der Musik an den Discoën, Clubs, Bars an op de Baler - Pour la limitation du volume de la musique dans les discothèques, clubs, bars et durant les bals

Le texte contient une erreur de typographie qui rend un passage incompréhensible.

Le pétitionnaire est invité à redresser cette erreur.

Pétition publique 427 - Taxations et impositions sur prime de juin et 13ème mois

Le pétitionnaire est invité à fournir des explications supplémentaires et à redresser des affirmations contradictoires.

\*

En mains la demande de pétition publique 419 - Contre les massacres insensés et cruels de baleines pilotes, dauphins et autres cétacés aux Iles Féroé, la Commission des Pétitions se penche sur le critère du caractère national que doit remplir une pétition publique. La définition de ce critère a fait l'objet de différentes interprétations depuis l'introduction du nouveau système de pétition publique et mérite d'être détaillée dans le cadre d'un travail de réflexion général prévu cet automne.

Dans le cas précis de la pétition publique 419, la Commission retient que le texte se réfère à la protection de la biodiversité qui fait l'objet de conventions internationales signées par le Luxembourg.

Par conséquent la Commission émet un avis favorable quant à la recevabilité de la pétition publique 419.

\*

Après un échange de vues la Commission des Pétitions émet un avis favorable quant à la recevabilité des pétitions publiques reprises ci-après.

- Pétition publique 417 – Ajustement des pensions
- Pétition publique 419 - Contre les massacres insensés et cruels de baleines pilotes, dauphins et autres cétacés aux Iles Féroé
- Pétition publique 420 - Steierfräi an och net un enger Indemnitéit compensatoire ugerechent Primen bis 1 an 1/2 mol den Mindestloun
- Pétition publique 421 - Pétition pour l'uniformisation des montants des chèques repas
- Pétition publique 423 - Retrait des plans directeurs sectoriels soumis à enquête publique en juin 2014, afin de permettre une réelle participation citoyenne.

### **Suivi des demandes de pétition publique déclarées irrecevables par la Conférence des Présidents**

#### Pétition publique 403 – DEMISSION DU GOUVERNEMENT - DES MINISTRES ET DES MEMBRES DE LA CHAMBRE DES DEPUTES

#### Pétition publique 404 – Demande à ce que des caméras soient installées dans tout le quartier de la gare ainsi que place de Paris

En raison de leur contenu confus et d'un langage agressif, les pétitions sont déclarées irrecevables. Le pétitionnaire sera informé en ce sens

#### Pétition publique 414 - Pétition pour une modification du trajet de la ligne de bus 205

La pétition ne répondant pas au critère du caractère national est reconvertie en pétition ordinaire.

### **Demande de retrait par le pétitionnaire**

#### Pétition publique 401 - Coup de pouce de l'Etat aux familles pour payer le loyer

A la demande du pétitionnaire, cette pétition est retirée.

### **Demandes de pétition publique en attente de précisions ou de reformulation**

Les auteurs des demandes de pétition publique reprises ci-dessous n'ayant réservé aucune suite à la demande de la Commission de reformuler leurs textes, la Commission décide de clôturer l'instruction de ces pétitions.

- Pétition publique 360 – Révision de certaines lois pour assouplir la mise en examen d'une personne accusée d'un crime
- Pétition publique 368 – Den Autoführerschäin ab 16 Joer
- Pétition publique 369 – Cannabis
- Pétition publique 382 – Revenu universel pour tous les résidents

- Dépôt : 01.06.2014
- Pétition publique 386 - Pour une formation linguistique gratuite aux résidents (français, allemand, luxembourgeois ou portugais)

\*\*\*

Pétition publique 405 - Protection des parents contre le licenciement abusif après un congé de maternité ou d'un congé parental

Le pétitionnaire sera invité à motiver sa pétition dans le délai d'un mois.

**Suivi des pétitions ordinaires**

Les auteurs des pétitions reprises ci-dessous se verront transmettre les prises de position gouvernementales respectives avec l'information qu'à défaut de réaction dans les deux mois, l'instruction de la pétition sera à considérer comme étant close.

Pétition n° 317 concernant l'article 58-2 de la loi sur la TVA

- prise de position du Ministre des Finances et du Ministre de l'Agriculture, de la Viticulture et de la Protection des consommateurs

Pétition n° 320 concernant les visas ouverts aux ressortissants luxembourgeois souhaitant travailler en Australie et au Canada

- prise de position du Ministre des Affaires étrangères

Pétition n° 321 concernant l'autorisation d'une installation de production d'asphalte à Schifflange et pétition n° 326 contre le projet d'implantation d'une usine d'asphalte dans la zone industrielle "Um Monkeler" située sur le territoire des communes d'Esch-sur-Alzette et de Schifflange"

- prise de position du Ministre de l'Economie et du Ministre des Finances

Pétition n° 340 contre l'élevage et l'utilisation des animaux au cirque

- prises de position du Ministre de l'Economie et du Ministre de l'Agriculture, de la Viticulture et de la Protection des consommateurs

Pétition n° 342 contre l'ouverture du droit de vote aux non-Luxembourgeois

- prise de position du Premier Ministre, Ministre d'Etat

Pétition n° 359 - Introduction d'un salaire social minimum pour diplômés d'études supérieures

- prise de position du Ministre du Travail, de l'Emploi et de l'Economie sociale et solidaire

Pétition n° 370 – Umweltfreundliche Mobilität - Aufbau eines Ethanol tankstellennetzes (E-85, Superethanol) in Luxemburg - installation d'un réseau des pompes SUPERETHANOLE (E-85) au Grand-Duché du Luxembourg

- prise de position du Ministre de l'Economie

Pétition n° 385 - Umweltfreundliche Mobilität - GEGEN den Aufbau eines Ethanol tankstellennetzes (E-85, Superethanol) in Luxemburg - CONTRE une installation d'un réseau des pompes SUPERETHANOLE (E-85) au Grand-Duché de Luxembourg

- prise de position du Ministre de l'Economie

Pétition n° 356 - Dispositions anti cumul avec pension de vieillesse anticipée

- prise de position du Ministre de la Sécurité sociale

Pétition n° 353 - Fir eng Reform vum Déiereschutzgesetz an d'Ofschaafe vun der Rasselëscht am Hondsgesetz

- prise de position du Ministre de l'Agriculture, de la Viticulture et de la protection des consommateurs

Pétition n° 363 - Opfuerderung un d'Lëtzebuerger Regierung, fir alles an d'Weeër ze leeden, fir d'Unerkennung vun der lëtzebuerger Sprooch an Europa an hir Aschreiwung an d'Lëscht vun den europäesch unerkannten Sproochen

- prise de position du Premier Ministre, Ministre d'Etat

Pétition n° 365 - Gratuitéit vum sekundären Unterrecht, technesch an kllassesch, am Artikel 23 vun der Verfaassung verankeren

- prise de position du Ministre de l'Education nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse

Pétition n° 371 - Vote obligatoire pour résidents depuis plus de 5 ans au Grand-Duché

- prise de position du Premier Ministre, Ministre d'Etat

Pétition n° 384 – D'Hond-Verfahren abschaffen

- prise de position du Premier Ministre, Ministre d'Etat

Pétition n° 388 – Referendum zur Einführung der Bürgergesetzgebung von unten

- prise de position du Premier Ministre, Ministre d'Etat

\*

Pétition n° 387 - Alle Bürger Luxemburqs haben das Recht auf ein pestizidfreies Leben

Le Ministre de l'Agriculture, de la Viticulture et de la Protection des consommateurs demande une prolongation du délai de réponse.  
La Commission en prend acte.

Pétition n° 336 - Etude destinée à l'évaluation des paramètres de la "Fonction d'Utilité" conditionnant le "modal-split" en matière d'utilisation du transport en commun à Luxembourg

En réponse à son courriel le pétitionnaire sera informé que sa pétition est toujours en cours d'instruction et que la Chambre des Députés n'a aucune compétence en ce qui concerne la composition du Comité des usagers du Verkéiersverbond.

### **3.- Divers**

La lettre de M. Georg Krulik du 12.08.2014 relative à l'imposition des personnes physique est à considérer comme une pétition ordinaire, quoique le pétitionnaire se réfère au "neu geschaffenes Petitionsrecht".

M. Krulik sera informé en ce sens.

\*

Par lettre du 26.08.2014 M. Jan Guth demande une justification de la consultation, par l'administration parlementaire, de ses données personnelles dans le Registre national des personnes physiques.

M. Guth sera informé des conditions régissant le dépôt et la signature d'une pétition publique

\*

Pétition publique n° 331 - Méi ee strengt Déiereschutzgesetz

En mains un courriel de l'auteur de la pétition publique n° 331 – Méi ee strengt Déiereschutzgesetz, par lequel ce dernier se renseigne sur l'obligation de présence du pétitionnaire-initiateur au cours du débat public, les membres de la Commission engagent une discussion.

Sans passer sous silence la responsabilité engagée par le pétitionnaire, le représentant de la sensibilité politique "déi Lénk" soutient que la présentation, par écrit, d'une absence motivée est largement suffisante pour justifier la décision du pétitionnaire.

Après un échange de vues, les membres de la Commission s'accordent à dire que le pétitionnaire-initiateur porte une grande responsabilité vis-à-vis et de l'institution parlementaire et des signataires qui ont soutenu sa cause. Hormis un cas de maladie ou de force majeure, la présentation d'une absence, fût-elle motivée, risque d'émettre vers l'extérieur un signal portant préjudice à l'image du Parlement.

Bien qu'il soit loisible au pétitionnaire de céder la parole à un spécialiste, sa présence restera de mise.

Si toutefois le pétitionnaire-initiateur venait à refuser d'assister à au débat public, le nombre de personnes habilitées à assister au débat devrait passer de 6 à 5 personnes.

Un représentant du groupe politique DP demande à ce que la présence du pétitionnaire-initiateur, indépendamment du fait qu'il ait déposé la pétition en son nom personnel ou au nom d'une association, fasse l'objet d'une mention dans le Règlement de la Chambre des Députés.

Les membres de la Commission demandent à ce que la présente question soit reprise dans le cadre du travail de réflexion.

Luxembourg, le 17 septembre 2014

Vera Haas-Gelejinsky  
Secrétariat de la Commission des Pétitions

Le Président,  
Marco Schank

